

# TRIBUNE



## Face à l'urgence climatique et environnementale, l'appel des ONG aux entreprises :

### « Investissez dans la Philanthropie ! »

« Nous, ONG environnementales membres du GT ONGE et actrices de l'intérêt général, le revendiquons : la philanthropie climatique et environnementale représente un levier de financement complémentaire et puissant pour les entreprises à la recherche d'un impact fort au bénéfice du climat et de la biodiversité. Nous appelons les acteurs du secteur privé à s'en saisir urgemment. »

#### Les entreprises : une opportunité unique de contribuer aux enjeux environnementaux et climatiques

Les entreprises s'engagent de plus en plus sur les enjeux climatiques et environnementaux et nous ne pouvons que nous en réjouir car les Objectifs du Développement Durable ne seront atteignables qu'avec un engagement massif et urgent de l'ensemble des acteurs de la société.

Les entreprises sont désormais conscientes qu'elles ont une nouvelle priorité, celle de mesurer et réduire l'impact négatif de leurs activités sur le climat et le vivant. Elles ont aujourd'hui une formidable opportunité et les moyens d'être plus ambitieuses et plus rapides dans leurs réponses aux enjeux environnementaux, non seulement au sein de leur chaîne de valeur, mais aussi en dehors de celle-ci. Elles ont la possibilité de devenir une force positive de changement et de sens, et d'engager avec elles leurs équipes, leurs partenaires, et l'ensemble de la société.

Cependant, cette contribution sur le vivant et le climat reste souvent éloignée du cœur de métier des entreprises. Comment agir sur les espèces en danger d'extinction, comme le rhinocéros de Java ou le lynx en France, ou s'engager pour la restauration des mangroves au Cameroun ou la protection du massif vosgien quand on est un acteur industriel ou de services ? Auprès de qui vérifier que les moyens (financiers, d'expertises, de savoir-faire) dont disposent les entreprises sont positionnés au bon endroit pour un maximum d'impacts positifs ?

Afin d'assurer la nécessaire augmentation d'actions d'intérêt général dans le secteur environnemental, le développement de collaborations encadrées entre les entreprises et les ONG de la société civile nous apparaît comme une solution incontournable.



## Entreprises et ONG ont tout à gagner à collaborer pour renforcer l'impact positif sur le vivant et le climat

Bien que fondamentalement différentes, les entreprises et les ONG peuvent être complémentaires pour protéger voire restaurer le vivant et lutter contre le changement climatique.

S'associer aux ONG tout en respectant leur souveraineté d'action, c'est avoir accès à un regard franc et désintéressé sur l'ensemble de la stratégie climat ou biodiversité pour agir là où se situent les priorités de l'intérêt général, à l'échelle locale ou mondiale.

S'associer aux ONG pour leurs expertises spécifiques, c'est pouvoir s'adresser à des publics plus vulnérables, des géographies nouvelles et des cibles souvent complexes d'approche et hors de la chaîne de valeur ou des compétences des entreprises.

S'associer aux ONG dans une logique philanthropique désintéressée, c'est leur donner les moyens d'agir à la hauteur des enjeux, de développer les connaissances et les solutions au service de tous et de participer, de manière proactive, à une dynamique globale de transformation sociétale.

C'est ainsi se donner les moyens de comprendre les besoins, les évolutions et les possibles tout en augmentant son impact positif. Pour que la relation soit fructueuse pour tous, il est fondamental que la collaboration respecte les cadres formels du mécénat,<sup>(1)</sup> s'inscrive dans un temps long, s'appuie sur un suivi rigoureux, et s'accompagne d'une liberté de parole et d'action des acteurs au service de leur mission.

## Le mécénat climatique et environnemental est une opportunité de contribution puissante et sous-exploitée

Parce que les bouleversements écologiques en cours conduisent les ONG environnementales à répondre à des défis de plus en plus vastes et nombreux, les acteurs et actrices de l'intérêt général manquent aujourd'hui cruellement de moyens.

Pour faire face à l'urgence, le mécénat pourrait et devrait être utilisé comme un puissant multiplicateur d'impact, aussi bien pour les entreprises que pour les ONG.

Cependant, le mécénat climatique et environnemental reste largement sous exploité et ne représente que 7% du mécénat distribué en France et 10% de la philanthropie mondiale.<sup>(2)</sup><sup>(3)</sup>



Il faut donc qu'il se développe rapidement pour permettre de développer des projets indispensables portés par l'expertise des ONG et souvent complémentaires de l'action des entreprises : conserver et préserver des services rendus par la nature ; soutenir la séquestration via des puits de carbone forestiers, marins, agricoles et des sols ; accompagner l'évolution des pratiques énergétiques et des modèles industriels ; renforcer le plaidoyer institutionnel en faveur de l'évolution des régulations pour le climat ; sensibiliser à l'environnement ; engager les citoyens dans une compréhension et une promotion des logiques de sobriété ; favoriser la réalisation de diagnostic de vulnérabilité au changement climatique et des projets d'adaptation ; renforcer les capacités d'adaptation des territoires et bien sûr éviter des projets climaticides ou générateur de perte de biodiversité.

Soutenu par la puissance publique à travers le levier de la défiscalisation, le mécénat offre par ailleurs aux entreprises la possibilité d'augmenter leur capacité d'impact à coût égal de leurs ressources.

**Les dirigeants et salariés d'entreprises ont une formidable opportunité de transformation entre leurs mains. Pour que cette transformation soit juste et se matérialise en actions concrètes au plus près des enjeux, il est nécessaire d'y intégrer les acteurs d'intérêt général. Alors n'oublions pas le mécénat dans l'arsenal des dispositifs au service du climat et du vivant !**

---

Cette tribune rassemble les ONG environnementales nationales et territoriales qui ont travaillé conjointement à son écriture au sein du GT ONGE<sup>(4)</sup> :

Albane Godard, Directrice Générale, **Fondation GoodPlanet**

Amandine Hersant, Directrice Générale, **Planète Urgence**

Florent Marcoux, Directeur Général, **Surfrider Foundation Europe**

Jean Pierre Crouzat, Vice-Président, **FNE AuRA (Auvergne Rhône Alpes - réseau France Nature Environnement)**

Pascale Baussant, Présidente, **1% For The Planet France**

Stéphane Giraud, Directeur Général, **Alsace Nature - réseau France Nature Environnement**

Stéphane Latxague, Coordinateur, **GT ONGE**

Valérie Collin, Secrétaire Générale, **Noé**

---



(1) Le mécénat est par nature désintéressé. Il donne droit à des contreparties (de communication par exemple) strictement encadrées par l'article 149 de la loi des finances 2019. Ces contreparties peuvent disparaître en suivant une pure logique philanthropique, ce que nous encourageons.

(2) *Baromètre Admical 2020 : Le mécénat d'entreprise en France.*

(3) *ClimateWorks report 2021* : La Philanthropie climatique a été évaluée à 7,5-12 Mds\$ sur 810Mds de philanthropie totale distribuée mondialement.

(4) Le GT ONGE : Le Groupe de Travail des ONGE rassemble régulièrement les responsables et pilotes d'ONG issus de nombreuses ONG environnementales nationales et territoriales françaises.

Il est né en 2018 grâce notamment au soutien du Ministère de l'Écologie et de l'Office Français de la Biodiversité et il avait alors étudié les difficultés d'accès aux dispositifs d'appui au développement de l'ESS pour les organisations du secteur environnemental.

Depuis, ses travaux portent sur les enjeux spécifiques des modèles économiques des organisations du secteur environnemental.

Le GT ONGE facilite le partage et la montée en compétence de ses membres et analyse les possibilités de renforcement des modèles économiques des organisations au service de l'impact de leur mission sociale.

Une question peut résumer l'ensemble des travaux et des échanges : « les ONG environnementales disposent-elles de moyens économiques suffisants pour jouer leur rôle face à l'urgence écologique et environnementale ? ».

Le GT ONGE a vocation à impliquer autour de ses travaux une « plénière » composée des principaux pilotes et dirigeants des ONGE membres (FNH/WWF/Fondation Good Planet/Humanité & Biodiversité/Surfrider Foundation/Noé/RAC/Planète Urgence ...), renforcée par quelques associations nationales et territoriales (Alsace Nature, FNE Auvergne Rhône Alpes, ...).

Les initiatives de cette « plénière » sont complétées par des travaux complémentaires « thématiques » menés en sous-groupes élargis dont un groupe thématique spécifique « associations locales et territoriales ».